

REPUBLIQUE DU NIGER

COUR DES COMPTES



Fraternité-Travail-Progrès



PLAN STRATEGIQUE DE LA
COUR DES COMPTES DU NIGER
PERIODE 2020 - 2024

PLAN STRATEGIQUE DE LA
COUR DES COMPTES DU NIGER

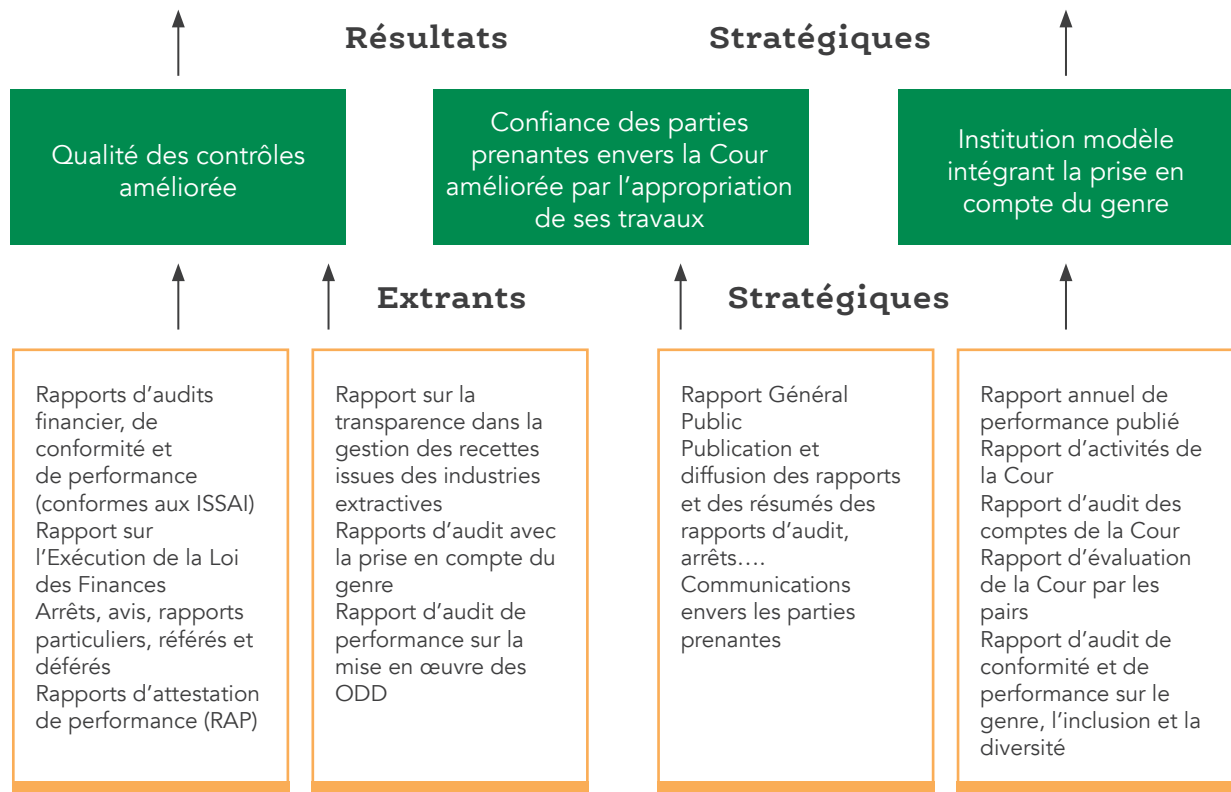
PERIODE 2020 - 2024

APERÇU DU PLAN STRATÉGIQUE

La vision de la Cour des comptes est : « Etre une Institution modèle et crédible œuvrant avec professionnalisme dans le contrôle des finances publiques pour la bonne gouvernance.

Mission

Pour opérationnaliser sa vision, la Cour des comptes exerce les attributions suivantes : compétence juridictionnelle ; compétence de contrôle et compétence consultative.



Capacités prioritaires

- Cadre juridique : cadre juridique approprié pour l'autonomie administrative et financière de la Cour
- Mécanisme de suivi-évaluation du plan stratégique
- Plan de développement organisationnel
- Système de communication interne
- Manuel de procédures administratives, comptables et financières à l'usage de la Cour
- Manuel de contrôle qualité et d'assurance qualité
- Programme de contrôles basé sur les risques
- Règlement intérieur
- Manuel de vérification en Audit financier conformes aux ISSAI
- Manuel de vérification en audit de conformité conformes aux ISSAI
- Manuel de vérification en audit de performance conformes aux ISSAI
- Manuel de contrôle juridictionnel
- Renforcement des capacités du personnel
- Outils modernes de contrôle

Capacités prioritaires

- Acquisition des moyens logistiques et didactiques
- Construction et équipement de deux Chambres régionales des comptes ;
- Construction d'une salle d'archives pour le siège.
- Manuel de discipline budgétaire
- Système Intégré de Gestion (SIG)
- Plan de développement des TIC
- Création et opérationnalisation de la cellule de formation
- Révision de la stratégie GRH
- Actualisation et adoption du plan de formation et de perfectionnement
- Vulgarisation et mise en œuvre du code d'éthique et de déontologie
- Mécanismes pour stimuler les performances
- Stratégie d'implication des parties prenantes
- Stratégie de communication actualisée
- Plan de suivi de recommandations
- Stratégie genre inclusion et diversité

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS DU PREMIER PRÉSIDENT	1
Contexte	2
1. PRÉSENTATION DE LA COUR	3
1.1 Création et Mandat	3
1.2 Structure organisationnelle de la Cour	3
1.3 Attributions de la Cour	4
1.4 Moyens de fonctionnement de la Cour	4
1.4.1 Ressources humaines	4
1.4.2 Ressources matérielles et techniques	4
1.4.3 Ressources financières	4
1.5 Partenariat et Coopération financière	4
2. VISION, MISSION ET VALEURS	5
2.1 Vision	5
2.2 Mission	5
2.3 Valeurs	5
3. PRIORITÉS STRATÉGIQUES	6
3.1 Résultats stratégiques et indicateurs de performance	6
3.2 Extrants stratégiques et indicateurs de performance	6
4. CAPACITÉS STRATÉGIQUES	9
5. ATTENTES DES PARTIES PRENANTES	10
6. Suivi, Evaluation et Reporting	12
6.1 Suivi	12
6.2 Evaluation et reporting	12
6.3 Analyse des risques	12
7. ANALYSE SWOT DE LA COUR DES COMPTES DU NIGER	13
8. Annexes	14
8.1 Indicateurs de performance des résultats stratégiques	15
8.2 Indicateurs de performance des extrants stratégiques	17
8.3 Matrice d'implémentation	19

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

BAD	Banque Africaine de Développement
BM	Banque Mondiale
CREFIAF	Conseil Régional de Formation des Institutions supérieures de contrôle en Afrique Subsaharienne Francophone
IDI	Initiative de Développement de l'INTOSAI
IA GBSAI	Initiative Africaine de Gouvernance des Services de l'Administration
ISSAI	Initiative Africaine de Services de l'Administration
ITIE	Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives
PAMOGEF	Projet d'Appui à la Mobilisation des Ressources Internes et à l'Amélioration de la Gouvernance Economique et Financière
RELF	Rapport sur l'Exécution de la Loi des Finances
SAI-PMF	Cadre de Mesure des Performances des ISC
SCAC	Service de Coopération et d'Action Culturelle
SWOT	Forces, Faiblesses, Menaces et Opportunités
UE	Union Européenne
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine

AVANT-PROPOS DU PREMIER PRÉSIDENT



J'ai le plaisir de vous présenter le plan stratégique de la Cour des comptes du Niger pour la période 2020-2024.

La vision de la Cour des comptes est d'être une Institution modèle et crédible œuvrant avec professionnalisme dans le contrôle des finances publiques pour la bonne gouvernance. Pour atteindre cette vision, la Cour doit se doter d'outils de gestion interne, de guides et manuels de contrôles, d'infrastructures et de matériels nécessaires pour l'accomplissement de ses missions.

Le processus d'élaboration du plan stratégique a vu la participation de tout le personnel avec l'implication du bureau de la Cour et de certaines parties prenantes. Ce plan a été approuvé par l'Assemblée Générale de la Cour.

A travers ce plan stratégique, la Cour exprime le souci de contribuer à la bonne gestion des finances publiques, au renforcement de la transparence et à la reddition des comptes au service des citoyens.

Le Plan Stratégique 2020-2024 de la Cour vise également, à renforcer ses capacités et améliorer sa performance afin de répondre efficacement aux exigences des citoyens nigériens.

A la fois instrument essentiel de gouvernance interne et d'aide à la prise de décision, les plans stratégique et opérationnel sont aussi des outils de plaidoyer et de mobilisation des ressources permettant à la Cour des comptes d'assurer pleinement et en toute indépendance ses missions.

Je me félicite de l'aboutissement heureux de cette initiative et je ne doute point que la mise en œuvre de ce plan stratégique bénéficiera aussi de l'engagement total du personnel de la Cour, de la bienveillance des pouvoirs publics et de l'attention des partenaires techniques et financiers notamment l'Initiative de Développement de l'INTOSAI (IDI), le Conseil Régional de Formation des Institutions Supérieures de Contrôle d'Afrique Subsaharienne Francophone (CREFI AF) et le groupe de soutien.

Pr NAREY OUMAROU

CONTEXTE

Consacrée par la constitution du 25 novembre 2010 en son article 141, la création de la Cour des comptes du Niger s'inscrit dans une dynamique internationale, communautaire et nationale de réformes des finances publiques.

Au plan international, la création de la Cour s'inscrit dans le cadre de la déclaration de Paris. Aux termes de cette dernière, les donateurs et pays partenaires se sont engagés à définir et à mettre en place des mesures et des normes de performance et de reddition de comptes pour les pays partenaires dans les domaines de la gestion des finances publiques, de la passation des marchés, des garanties fiduciaires et de l'évaluation environnementale conformément aux bonnes pratiques généralement acceptées.

Au plan communautaire, elle fait suite aux directives:

- n°01/CM/UEMOA du 27 mars 2009 portant code de transparence dans la gestion des finances publiques au sein de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) qui prescrit que : « les finances publiques et les politiques qu'elles soutiennent sont soumises au contrôle externe de la Cour des comptes, dont la création est obligatoire dans chaque Etat membre » ;
- n°06/CM/UEMOA du 27 juin 2009 portant lois de finances au sein de l'UEMOA ;
- n°07/CM/UEMOA du 27 juin 2009 portant règlement général de la comptabilité publique au sein de l'UEMOA.

Au plan national, cette création traduit une volonté politique d'assainissement de la gestion des biens publics, dans un contexte de renforcement de la lutte contre la pauvreté, de la promotion du développement et de la bonne gouvernance administrative et financière.

Toutes les directives de l'UEMOA ont été transposées dans l'ordonnancement juridique national.

C'est dans ce cadre que s'inscrit l'élaboration du présent plan stratégique 2020-2024 de la Cour des comptes.

1.

PRÉSENTATION DE LA COUR

1.1 Création et Mandat

La Cour des comptes a été créée par ordonnance n°2010-05 du 30 mars 2010 modifiant l'ordonnance n°2010-01 du 22 février 2010 portant organisation des pouvoirs publics.

La Constitution du 25 novembre 2010 a érigé la Cour des comptes en Institution de la République et l'a confirmée comme la plus haute juridiction de contrôle des Finances Publiques (article 141 Section 5). La Constitution a prévu qu'une loi organique détermine ses attributions, sa composition, son organisation et son fonctionnement.

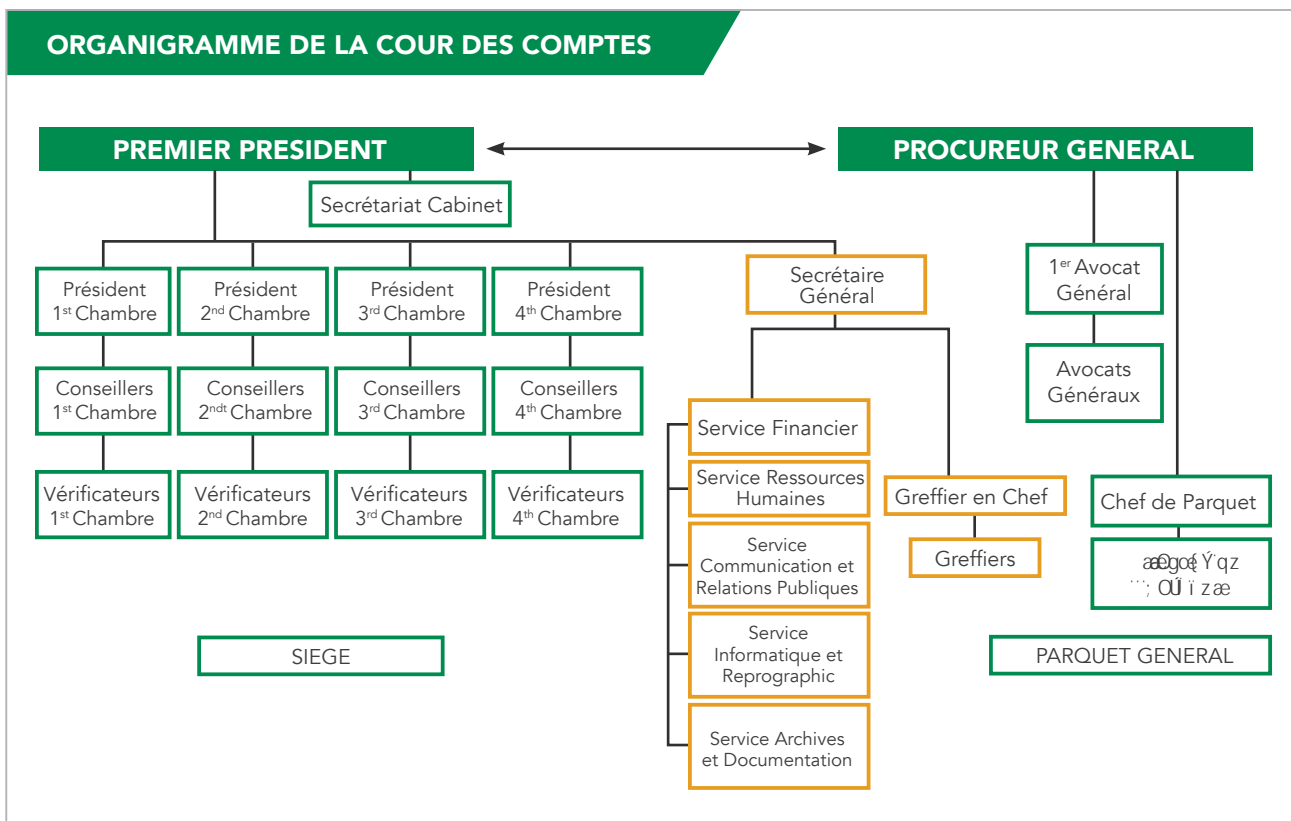
C'est en application de cette disposition qu'a été adoptée la loi organique n°2012-08 du 26 mars

2012 déterminant les attributions, la composition, l'organisation et le fonctionnement de la Cour des comptes.

1.2 Structure organisationnelle de la Cour

La Cour est composée du Siège, du Parquet Général et du Secrétariat Général.

La structure organisationnelle de la Cour est décrite dans la loi organique et se présente selon l'organigramme ci-dessous:



1.3 Attributions de la Cour

La Cour des comptes juge les comptes de l'État, des collectivités territoriales, des établissements et entreprises publics, des autorités administratives indépendantes et de tout organisme bénéficiant du concours financier de l'État et de ses démembrements. Elle exerce une compétence juridictionnelle, une compétence de contrôle ainsi qu'une compétence consultative.

- **compétence juridictionnelle:** Elle juge les comptes des comptables publics par la vérification de la régularité des recettes et des dépenses, ainsi que les infractions aux règles budgétaires et financières.
- **compétence de contrôle:** Elle veille à la régularité, à l'efficacité et à l'efficience de la gestion publique en menant des contrôles au niveau des administrations publiques, des collectivités territoriales, des organismes et entreprises publiques, ainsi que des associations faisant appel à la générosité publique et aux organismes recevant des fonds publics. A cela s'ajoute le contrôle de la déclaration des biens du Président de la République, des chefs des institutions, des membres du gouvernement et d'autres personnalités prévues par la loi.
- **compétence consultative:** elle permet au gouvernement ou à l'Assemblée Nationale de consulter la Cour sur des questions économiques, financières ou de gestion des services de l'Etat. La Cour peut, à la demande de l'Assemblée Nationale, mener toutes enquêtes et études se rapportant à l'exécution des recettes et des dépenses publiques.

1.4 Moyens de fonctionnement de la Cour

Pour son fonctionnement la Cour dispose de ressources humaines, matérielles et financières.

1.4.1. Ressources humaines

Le personnel de la Cour est constitué des personnalités de compétences diverses (des magistrats de l'ordre judiciaire, des cadres du trésor, des impôts, de l'administration générale, des économistes, des ingénieurs, des cadres des services judiciaires et de

toutes autres personnalités nommées, en raison de leur compétence et de leur expérience).

L'effectif de la Cour en novembre 2019 est de 98 agents répartis comme suit:

- Magistrats: 49
- Vérificateurs: 15
- Greffiers: 5
- Personnel Administratif et Technique: 29

1.4.2. Ressources matérielles et techniques

Les ressources matérielles et techniques dont dispose la Cour sont composées du bâtiment abritant le siège, d'un parc automobile et d'un parc informatique.

La Cour dispose de quatre (4) véhicules affectés aux missions.

1.4.3. Ressources financières

Le budget de fonctionnement de la Cour des comptes pour l'année 2019 est de 403 293 015 FCFA. Il était de 423 152 271 FCFA en 2018.

1.5. Partenariat et Coopération financière

La Cour des Comptes entretient des relations avec les partenaires techniques et financiers suivants:

- la Banque Mondiale (BM) dans le cadre du « Projet d'appui au renforcement des capacités de la Cour des comptes » ;
- l'Union Européenne (UE) dans le cadre du « Projet d'appui à la Consolidation des Activités de la Cour des comptes du Niger » ;
- la Coopération Française : Service de Coopération et d'Action Culturelle (SCAC) dans le cadre du « Projet Civisme Fiscal et Développement » ;
- la Banque Africaine de Développement (BAD), dans le cadre du Projet d'Appui à la Mobilisation des Ressources Internes et à l'Amélioration de la Gouvernance Economique et Financière (PAMOGEF).

2.

VISION, MISSION ET VALEURS

2.1. Vision

Etre une Institution modèle et crédible œuvrant avec professionnalisme dans le contrôle des finances publiques pour la bonne gouvernance.

2.2. Mission

Promouvoir la bonne gouvernance financière et la transparence dans la gestion des ressources publiques, à travers la reddition des comptes et la réalisation de contrôles de qualité.

2.3. Valeurs

Les valeurs sur lesquelles se fonde le personnel de la Cour sont les suivantes:

- **Indépendance:** les personnes chargées de contrôle évitent toute situation de nature à porter atteinte à leur impartialité et à leur neutralité ;
- **Impartialité:** formuler les opinions sans préjugé de toute nature ni parti pris ;
- **Intégrité:** les personnes chargées de contrôle exercent leur tâche avec honnêteté et droiture ;
- **Compétence:** les personnes chargées du contrôle sont tenues à tout instant de faire preuve de professionnalisme ;
- **Objectivité:** les personnes chargées du contrôle doivent s'attacher à rester objectives dans leur façon de traiter les problèmes et les questions qu'elles examinent ;
- **Equité:** dans le cadre de leurs missions, toutes les personnes chargées du contrôle doivent avoir un sens aigu de justice en ayant le même respect et le même égard à l'endroit de chacun des justiciables ;
- **Sens de l'intérêt public:** travailler avec dévouement pour le bien commun.



3.

PRIORITES STRATEGIQUES

Pour contribuer à la promotion de la bonne gouvernance, la Cour des comptes s'est fixée des résultats, des extrants et des capacités prioritaires sur la base de l'évaluation de ses besoins.

3.1. Résultats stratégiques et indicateurs de performance

Les résultats stratégiques sont des résultats qui ne relèvent pas du contrôle de la Cour à l'atteinte desquels elle peut contribuer substantiellement.

Au terme de la mise en œuvre du plan stratégique 2020-2024, les résultats stratégiques attendus se présentent ci-après.

3.1.1. Qualité des contrôles améliorée

A travers ses contrôles, la Cour ambitionne d'améliorer considérablement la gestion des finances publiques, de promouvoir la reddition des comptes et la bonne gouvernance.

Indicateurs:

- Nombre de comptes jugés selon la réglementation ;
- Nombre d'audits conformes aux normes réalisés ;
- Nombre de débets (sanctions) prononcés ;
- Niveau de mise en œuvre des recommandations ;
- Taux de recommandations jugées satisfaisantes par les parties prenantes.

3.1.2. Confiance du public envers la Cour des comptes renforcée

A travers des travaux de qualité rendus accessibles à tous, la Cour ambitionne de renforcer la confiance du public.

Indicateurs:

- Proportion des comptes transmis à la Cour ;
- Taux de satisfaction des parties prenantes vis-à-vis de la Cour ;
- Taux de réalisation des requêtes adressées aux partenaires ;

- Nombre des requêtes reçues des parties prenantes ;
- Proportion des citoyens qui maîtrisent les missions de la Cour.

3.1.3. Institution modèle intégrant la prise en compte du genre

A travers le respect des normes de contrôle, une bonne application des outils de gouvernance interne et la prise en compte de l'aspect genre, la Cour entend renvoyer au public l'image d'une institution modèle, organisée, moderne, transparente et performante.

Indicateurs:

- Nombre d'outils de gestion interne adoptés ;
- Nombre de rapports de contrôle et d'audit publiés ;
- Nombre de personnel formé (compétences renforcées) ;
- Nombre de rapports relatifs à la gestion financière et administrative de la Cour publiés ;
- Nombre d'audit avec la prise en compte du genre inclusion et diversité.

3.2. Extrants stratégiques et indicateurs de performance

Les extrants stratégiques sont des résultats qui sont sous le contrôle de la Cour. Ce sont des produits directs des processus dont elle est principalement responsable.

Les extrants stratégiques qui permettent d'atteindre les résultats stratégiques de la Cour des comptes se présentent comme suit:

3.2.1. Rapport annuel de performance de la Cour

La Cour des comptes doit élaborer annuellement son rapport de performance afin d'évaluer l'atteinte de ses objectifs.

Indicateur: rapport annuel de performance de la Cour produit dans les délais légaux.

3.2.2. Rapport d'activités de la Cour

Le rapport des activités de la Cour est le moyen d'évaluer les résultats réalisés par rapport à ses objectifs annuels.

Indicateur: rapport d'activité produit et publié 4 mois après la fin de l'année.

3.2.3. Rapport d'évaluation de la Cour par les pairs

La Cour des comptes doit se soumettre à l'évaluation par les pairs à l'aide du Cadre de Mesure des Performances des ISC (SAI-PMF). Cela permettra de connaître le niveau de conformité de la Cour aux exigences du cadre et proposer des solutions d'amélioration.

Indicateur: rapport d'évaluation de la Cour par les pairs produit et publié.

3.2.4. Rapports d'audit financier (conformes aux normes ISSAI)

Les travaux d'audit financier doivent se faire conformément aux Normes Internationales des Institutions Supérieures de Contrôle des Finances Publiques (ISSAI). Par conséquent, les auditeurs de la Cour doivent être préparés à la certification des comptes de l'Etat et des états financiers des sociétés de l'Etat.

Indicateur: Nombre de rapports d'audit financier conformes aux normes ISSAI.

3.2.5. Rapports d'audit de conformité (conformes aux normes ISSAI)

Les travaux d'audit de conformité doivent se faire conformément aux normes ISSAI. Les missions d'audit de conformité permettront à la Cour d'évaluer le respect des lois et règlements par les administrations publiques, les collectivités territoriales, les établissements publics et les sociétés avec participation de l'Etat.

Indicateur: Nombre des rapports d'audit de conformité conformes aux normes ISSAI.

3.2.6. Rapports d'audit de performance (conformes aux normes ISSAI)

Les travaux d'audit de performance permettent une évaluation pertinente des objectifs et résultats des administrations publiques, des collectivités territoriales, des établissements publics et des sociétés avec participation de l'Etat et doivent se faire conformément aux normes ISSAI.

Indicateur: Nombre de rapports d'audit de performance conformes aux normes ISSAI.

3.2.7. Rapport Général Public

La Cour des comptes produit chaque année un rapport dans lequel elle expose ses observations principales et formule les recommandation d'amélioration. Il fait également le point de la mise en œuvre des recommandations précédentes.

Indicateur: Rapport général public produit et publié dans les délais .

3.2.8. Rapport sur l'Exécution de la Loi des Finances et la déclaration générale de conformité

La Cour des comptes élabore un rapport sur l'exécution de la loi de finances et une déclaration générale de conformité entre les comptes des ordonnateurs et ceux des comptables publics.

Indicateur: Rapport sur l'Exécution de la Loi des Finances (RELF) et la déclaration générale de conformité produits dans les délais.

3.2.9. Rapport d'attestation de performance

La Cour établit un rapport d'attestation de performance sur la base des rapports annuels de performance produit par les ministères et institutions.

Indicateur: Rapport d'attestation de performance produit dans les délais.

3.2.10. Rapport sur la transparence dans la gestion des recettes issues des industries extractives

Dans le cadre de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE), la Cour établit un rapport sur la transparence de la gestion des industries extractives.

Indicateur: Rapport annuel sur les recettes issues des industries extractives produit et publié.

3.2.11. Rapport sur la mise en œuvre de l'agenda 2030 relatif aux Objectifs du Développement Durable (ODD)

Dans le cadre la mise en œuvre de l'agenda 2030 de l'Organisation des Nations Unies adopté en 2015, les Institutions Supérieures de Contrôle des Finances Publiques se sont engagées à accompagner les Etats à travers l'audit du processus chaque année

Indicateur: Rapport sur la mise en œuvre l'agenda 2030 produit et publié.

3.2.12. Arrêts, avis, rapports administratifs, référés, déférés et des résumés des rapports

Pour les contrôles juridictionnels, la Cour rend des arrêts et avis. En cas de besoin des référés et déférés sont établis et transmis aux autorités compétentes. Des rapports et résumés doivent être élaborés dans le cadre des contrôles non juridictionnels.

Indicateur: Nombre d'arrêts rendus, avis, rapports particuliers, référés et déférés produits.

Indicateur: Nombre de résumés des rapports d'audit et arrêts publiés.

3.2.13. Communication envers les parties prenantes

Les parties prenantes regroupent tous les partenaires internes et externes qui peuvent être concernées par les activités de la Cour ou qui peuvent avoir une influence sur sa vie. La communication envers les parties prenantes vise à bâtir et entretenir l'image et la notoriété de la Cour auprès du public.

Indicateur: Nombre de supports de communication (films documentaires, bulletins d'information, dépliants et calendriers, publications sur le site web, réunion annuelle avec les entités contrôlées, journées portes ouvertes) édités et distribués.

3.2.14. Rapport d'audit de conformité sur le genre, l'inclusion et la diversité

Dans le cadre de ses travaux d'audit, la Cour doit prendre en compte entre autres aspects à contrôler, le respect du genre, de l'inclusion et de la diversité.

Indicateur: Nombre de rapports d'audits de conformité qui tiennent compte de la dimension genre, inclusion et diversité produits.

4.

CAPACITÉS STRATÉGIQUES

Les capacités sont liées aux processus, systèmes et produits qui permettent à la Cour d'obtenir ses résultats stratégiques. Elles représentent des conditions essentielles au bon fonctionnement de la Cour. Les capacités des ISC sont liées au leadership, à la culture organisationnelle et aux domaines identifiés ci-dessous dans le cadre de gestion stratégique de l'ISC.

Domaine A: Indépendance et Cadre juridique

Cadre juridique approprié pour l'autonomie administrative et financière de la Cour.

Domaine B: Gouvernance interne et Déontologie

1. Plan de développement organisationnel
2. Système de communication interne
3. Manuel de procédures administratives, comptables et financières à l'usage de la Cour
4. Manuel de contrôle qualité
5. Manuel d'assurance qualité
6. Programme de contrôles basé sur les risques
7. Règlement intérieur

Domaine C: Qualité de l'audit et Reporting

1. Manuel de vérification en Audit financier conformes aux normes ISSAI
2. Manuel de vérification en audit de conformité conformes aux normes ISSAI
3. Manuel de vérification en audit de performance conformes aux normes ISSAI
4. Manuel de contrôle juridictionnel
5. Renforcement des capacités du personnel de contrôle à la certification des comptes
6. Renforcement des capacités sur les questions émergentes
7. Outils modernes de contrôle

8. Moyens logistiques et didactiques pour le personnel de contrôle
9. Chambres régionales des comptes
10. Salle d'archives pour le siège

Domaine D: Gestion financière, Actifs et Services de soutien

1. Un système Intégré de Gestion (SIG)
2. Plan de développement des TIC
3. Système de gestion de la comptabilité des matières

Domaine E: Ressources humaines et Formation

1. Cellule de formation
2. Révision de la stratégie GRH
3. Plan de formation et de perfectionnement
4. Code d'éthique et de déontologie
5. Mécanisme pour stimuler les performances

Domaine F: Communication et Relations avec les Parties Prenantes

1. Stratégie de communication
2. Guide de suivi des recommandations
3. Stratégie d'implication des parties prenantes

Domaine G: Genre, Inclusion et Diversité

Mise en œuvre de la stratégie genre, inclusion et diversité

5.

ATTENTES DES PARTIES PRENANTES

Suite aux rencontres avec les parties prenantes de la Cour, leurs attentes sont résumées dans le tableau ci-après.

Parties prenantes	Attentes de la Cour des comptes vis-à-vis des parties prenantes	Attentes des parties prenantes vis-à-vis de la Cour
Assemblée nationale	<ul style="list-style-type: none"> – Exploiter les rapports de la Cour en vue d'assurer la mise en œuvre des recommandations dans le cadre du contrôle de l'action gouvernementale ; – Militer en faveur de l'autonomie financière et administrative de la Cour ; – Produire à la Cour les documents légalement requis (compte de gestion du Payeur de l'Assemblée Nationale par exemple); 	<ul style="list-style-type: none"> – Produire à temps le rapport sur l'exécution de la loi des finances et la déclaration générale de conformité; – Emettre des avis de qualité sur les rapports annuels de performance; – Donner des avis pertinents en cas de consultation sur des questions économiques, financières ou d'organisation des services publics ; – Faire des enquêtes et des études à la demande de l'Assemblée Nationale; – Produire à temps le rapport général public; – Créer un cadre de concertation en matière d'évaluation des politiques publiques.
Exécutif	<ul style="list-style-type: none"> – Produire à la Cour les documents légalement requis et dans les délais fixés par les lois et règlements; – Mettre en œuvre les recommandations de la Cour; – Créer un cadre de rencontres périodiques avec les ministères et surtout ceux qui fournissent les informations à la Cour notamment les Ministères en charge des Finances et de l'Intérieur; – Doter la Cour en ressources suffisantes. 	<ul style="list-style-type: none"> – Produire des rapports d'audit de qualité; – Donner son avis, à la demande de l'Exécutif, sur des questions économiques, financières ou de gestion des services de l'État; – Sensibiliser les ministères sur les missions de la Cour; – Créer un cadre de rencontres avec les ministères ; – Communiquer aux ministères compétents les recommandations de la Cour pour permettre le suivi de leur mise en œuvre.
Entités soumises au contrôle de la Cour	<ul style="list-style-type: none"> – Produire à la Cour les documents légalement requis; – Mettre en œuvre les recommandations de la Cour; – Appliquer les règles de bonne gestion des finances publiques. 	<ul style="list-style-type: none"> – Sensibiliser tous les assujettis sur les missions de la Cour; – Assurer le suivi régulier des recommandations de la Cour; – Produire des rapports d'audit de qualité; – Organiser des rencontres périodiques avec les assujettis; – Diffuser suffisamment le rapport général public de la Cour.

Parties prenantes	Attentes de la Cour des comptes vis-à-vis des parties prenantes	Attentes des parties prenantes vis-à-vis de la Cour
Parties prenantes internes	<ul style="list-style-type: none"> – Conduire avec professionnalisme les contrôles; – Défendre les valeurs définies par le code de déontologie; – Avoir la culture de la qualité; – Améliorer l’image de la Cour. 	<ul style="list-style-type: none"> – Diffuser les outils de gouvernance et de communication; – Doter la Cour de ressources financières, humaines, matérielles et logistiques suffisantes; – Améliorer la communication interne; – Intensifier le renforcement des capacités du personnel.
Médias	<ul style="list-style-type: none"> – Diffuser le contenu des rapports de la Cour. 	<ul style="list-style-type: none"> – Contribuer à l’amélioration de la bonne gouvernance; – Mettre à la disposition des médias le rapport général public; – Mettre en place une base de données des médias; – Créer un cadre d’échanges avec la Cour.
Partenaires au développement	<ul style="list-style-type: none"> – Contribuer au financement des activités de la Cour. 	<ul style="list-style-type: none"> – Contribuer à la bonne gouvernance et à la lutte contre la corruption ; – Produire des rapports d’audit de qualité
Organisations de la Société Civile	<ul style="list-style-type: none"> – Diffuser le contenu des rapports de la Cour. – Fournir des informations pertinentes pour la planification stratégique et la sélection des thèmes d’audit. 	<ul style="list-style-type: none"> – Contribuer à l’amélioration de la bonne gouvernance ; – Mettre à la disposition des OSC le rapport général public ; – Créer un cadre d’échanges avec la Cour.



6.

SUIVI, EVALUATION ET REPORTING

Le suivi, l'évaluation et le reporting du plan stratégique concerne toutes les parties prenantes y afférentes. Pour l'exécution du présent plan stratégique, une approche flexible doit être privilégiée.

6.1. Suivi

Pour assurer un suivi pertinent de l'exécution du plan stratégique, un Comité de suivi sera mis en place et aura pour missions le suivi des indicateurs et éventuellement l'actualisation du plan stratégique. Le comité de suivi sera composé du Premier Président, du chef de file du groupe de soutien externe, l'IDI, le CREFIAF et les différents chefs de projets.

6.2. Evaluation et reporting

L'évaluation de la mise en œuvre du plan stratégique permet de savoir dans quelle mesure le plan a atteint ses objectifs et de déterminer des réajustements éventuels. L'évaluation se fera en premier lieu au niveau des chefs de projets et en second lieu par un comité d'évaluation.

Pour un meilleur suivi, le reporting se fera concomitamment à l'évaluation comme suit:

- Semestriellement un rapport à mi-parcours sera produit;
- Annuellement un rapport de fin d'exercice sera établi.

6.3. Analyse des risques

Le tableau suivant décrit les risques qui peuvent empêcher la mise en œuvre du plan stratégique.

No.	Facteur de risque	Niveau	Gestion des Risques
1	Insuffisance des moyens financiers pour la mise en œuvre du plan stratégique	Elevé	Capacité du management de la Cour à mobiliser les ressources externes
2	Indisponibilité du personnel affecté à la mise en œuvre	Moyen	Rendre le personnel affecté à la mise en œuvre disponible
3	Révocation des responsables des projets	Faible	Associer d'autres agents qui peuvent suppléer en cas d'empêchement
4	Faible mobilisation des partenaires de soutien autour du plan stratégique	Elevé	Réduire l'ambition du plan stratégique
5	Manque de volonté du bureau à mettre en œuvre le plan stratégique	Moyen	Rappel des engagement pris avec les partenaires, avec les citoyens
6	Manque d'intérêt du personnel à l'égard du plan stratégique	Moyen	Sensibiliser le personnel sur l'importance de la mise en œuvre du plan stratégique et rappeler les engagements pris avec les citoyens

7. ANALYSE SWOT DE LA COUR DES COMPTES DU NIGER

L'analyse SWOT récapitule les Forces, Faiblesses, Menaces et Opportunités de la Cour des comptes du Niger. Son but est de voir les domaines sur lesquels il est nécessaire de mener des actions d'amélioration.

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Mandat suffisamment large de la Cour consacré par la Constitution, les lois et les textes communautaires. - Existence d'un code de déontologie ; - Existence d'un projet de plan stratégique de Gestion des Ressources Humaines ; - Existence d'un comité de budget programme; - Existence d'un projet de plan de formation ; - Multidisciplinarité du personnel - Existence d'un projet de manuel de procédures administratives et financières de la Cour ; - Existence d'une stratégie de communication ; - Publication des résultats des travaux de la Cour par la presse locale ; - Existence d'un bâtiment abritant le siège de la Cour. 	<ul style="list-style-type: none"> - Absence d'autonomie administrative et financière; - Absence de dispositif d'évaluation des activités et de la performance de la Cour; - Insuffisance des ressources humaines, matérielles et financières; - Absence de planification stratégique des audits; - Absence d'assurance qualité des activités et rapports de la Cour; - Non adoption du projet de manuel de procédures administratives et financières de la Cour; - Non application de la stratégie de communication; - Absence de manuels d'audits; - Absence de manuel de gestion des greffes; - Non installation des chambres régionales des comptes.
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - Volonté politique à mettre en place des institutions fortes; - Réformes de l'UEMOA sur l'établissement des états financiers par les Etats; - Disponibilité des partenaires à accompagner la Cour; - Bonnes relations avec l'exécutif et le Parlement; - Partenariat développé avec: IDI, AFROSAI, AISCCUF, CREFIAF, AA-HJF. 	<ul style="list-style-type: none"> - Perte de confiance des partenaires vis-à-vis de la Cour; - Faible allocation des ressources; - Absence de reddition des comptes; - Manque d'intérêt à l'égard des travaux de la Cour.

8. ANNEXES

8.1. Indicateurs de performance des résultats stratégiques

No.	Résultats stratégiques	Indicateurs	Comment mesurer	Base	Cible/jalon				
				2019	2020	2021	2022	2023	2024
1	Qualité des contrôles améliorée	Nombre de comptes jugés selon la réglementation	Nombre de contrôle juridictionnel réalisé	PM	25	45	55	75	100
		Nombre d'audits conformes aux normes réalisés	nombre de contrôle non juridictionnel réalisé conforme aux normes ISSAI		2	10	19	23	27
		Nombre de débet (sanction) prononcés	Nombre de débet (sanction) prononcés		PM	PM	PM	PM	PM
		Niveau de mise en œuvre des recommandations;	Nombre de recommandations mises en œuvre/ nombre de recommandation formulées		100%				
		Taux de recommandations jugées satisfaisantes par les parties prenantes	Nombre de recommandations satisfaisantes / Nombre de recommandations formulées		80%	85%	90%	95%	100%
2	Confiance des parties prenantes envers la Cour améliorée par l'appropriation de ses travaux	Taux de satisfaction des parties prenantes vis-à-vis de la Cour	*Nombre des parties prenantes satisfaites/nombre des parties prenantes sondées				60%		85%
		Proportion des comptes transmis à la Cour	Nombre d'entité ayants déposées les comptes transmis/ nombre d'entités assujetties à produire des comptes	Etat:	100%	100%	100%	100%	100%
				Collectivités territoriales: 41	20%	30%	40%	50%	60%
				SE et SEM: 3	20%	30%	40%	50%	60%
				Déclaration des biens: 32	50%	60%	70%	80%	90%
Partis politiques: 13	20%	30%	40%	50%	60%				

* Un questionnaire ou une enquête auprès des parties prenantes en 2022 et en 2024

No.	Résultats stratégiques	Indicateurs	Comment mesurer	Base	Cible/jalon				
				2019	2020	2021	2022	2023	2024
		Taux de réalisation des requêtes adressées aux parties prenantes	Nombre de requêtes satisfaites/nombre de requêtes adressées		50%	50%	60%	80%	80%
		Pourcentage des requêtes des parties prenantes traitées	nombre des requêtes traitées / nombre des requêtes reçues des parties prenantes		50%	50%	60%	80%	80%
		Citoyens qui maîtrisent les missions de la Cour	Nombre d'utilisateurs du site Web de la Cour		300	500	1000	2000	2500
3	Institution modèle intégrant la prise en compte du genre	Nombre d'outils de gestion interne et manuels adoptés	Nombre d'outils de gouvernance et manuels adoptés		14 (capacités mentionnées ci haut)				
		Rapports de contrôle et d'audit publiés	Rapports de contrôle et d'audit publiés/rapports produits		25%	30%	35%	40%	50%
		Nombre de personnel formé (compétences renforcées)	Personnel formé (compétences renforcées)/ personnel total		25%	40%	65%	80%	100%
		Rapports relatifs à la gestion financière et administrative de la Cour publiés	Nombre de rapports relatifs à la gestion financière et administrative de la Cour publiés					1	1
		Nombre d'audit avec la prise en compte du genre inclusion et diversité			Préparatifs	2	3	4	5

8.2. Indicateurs de performance des extrants stratégiques

No.	Extrants stratégiques	Indicateurs	Comment mesurer	Base	Cible/jalon					
				2019	2020	2021	2022	2023	2024	
1	Rapport annuel de performance	Rapport annuel de performance produit dans les délais réglementaires	Rapport annuel de performance produit	RAP 2018 fin juin	RAP 2019 au plus tard fin mai	RAP 2020 au plus tard fin mars	RAP 2021 au plus tard fin mars	RAP 2022 au plus tard fin mars	RAP 2023 au plus tard fin mars	
2	Rapport d'activités de la Cour	Rapport d'activité produit et publié	Rapport d'activité produit et publié	0	1	1	1	1	1	
3	Rapport d'audit des comptes de la Cour	Nombre de rapports d'audit	Rapport d'audit produit					1	1	
4	Rapports d'audit financier (conformes aux normes ISSAI)	Nombre de rapports conformes aux normes ISSAI	Nombre des rapports conformes aux normes ISSAI	0	Formations	Formations 2 pilotes	4	5	6	
5	Rapports d'audit de conformité (conformes aux normes ISSAI)	Nombre des rapports conformes aux normes ISSAI	Nombre des rapports conformes aux normes ISSAI	0	Formations	Formations 2 pilotes	6	7	8	
6	Rapports d'audit avec la prise en compte des indicateurs PEFA	Nombre des rapports d'audit avec la prise en compte des indicateurs PEFA	Nombre des rapports produit	0	1	1	1	1	1	
7	Rapports d'audit avec la prise en compte du genre	Nombre des rapports d'audit avec la prise en compte du genre	Nombre des rapports produit	0	0	2	3	4	5	
8	Rapports d'audit de performance (conformes aux normes ISSAI)	Nombre des rapports conformes aux normes ISSAI	Nombre des rapports conformes aux normes ISSAI	0	Formations	Formations 2 pilotes	4	5	6	
9	Rapport d'audit de performance sur la mise en œuvre des ODD	Nombre de rapport produit	Nombre de rapport produit	0	1	1	1	1	1	

No.	Extrants stratégiques	Indicateurs	Comment mesurer	Base	Cible/jalon				
				2019	2020	2021	2022	2023	2024
10	Rapport d'audit sur la transparence dans la gestion des recettes issues des industries extractives	Nombre de rapport produit	Nombre de rapport produit	0	1	1	1	1	1
11	Rapport Général Public	Rapport produit dans les délais	Rapport produit dans les délais	2016 et antérieurs	1	1	1	1	1
12	Rapport sur l'Exécution de la Loi des Finances et la déclaration générale de conformité	Rapport produit dans les délais	Rapport produit avant session budgétaire	2017 et antérieurs	1	1	1	1	1
13	Avis sur les rapports annuels de performance	Avis sur les rapports annuels de performance donné	Nombre d'avis donnés	0	PM	PM	PM	PM	PM
14	Arrêts (jugement des comptes)	Arrêts rendus communiqués aux destinataires concernées et publiés	Nombre d'arrêts rendus	2019 et antérieurs	25	45	55	75	100
15	Rapports particuliers	Rapports particuliers produits, communiqués aux entités concernées et publiés	Nombre des Rapports particuliers produits	2016 et antérieurs	PM	PM	PM	PM	PM
16	Communications avec les parties prenantes	Nombre de supports de communication (films documentaires, bulletins d'information, dépliants, calendriers etc.) édités et distribués	Nombre d'atelier organisés pour la promotion de la Cour via les médias	2018 et antérieurs	Pérennisation				

8.3. Matrice d'implémentation

No.	Extrants stratégiques	Résultat attendu ou output	Années	Responsables
1	Rapport annuel de performance de la Cour	Rapport annuel de performance produit dans les délais règlementaires	2020-2024	Secrétariat Général
2	Rapport d'activités	Rapport d'activités produit et publié	2020-2024 (annuel)	Secrétariat Général
3	Rapport d'autoévaluation des comptes de la Cour	Réalisation de l'audit des comptes de la Cour	2022 et 2024	Premier Président
4	Rapport d'évaluation de la Cour par les pairs	Evaluation par les pairs selon le CMP (SAI-PMF)	2024	Premier Président
5	Rapports d'audit financier pilote (conformes aux normes ISSAI) Préparation de la Cour à certifier les comptes de l'Etat	Réalisation des audits financiers pilotes conformes aux normes ISSAI	2021-2024	Présidents de chambre
6	Rapports d'audit de conformité pilote (conformes aux normes ISSAI)	Réalisation des audit de conformité pilotes conformes aux normes ISSAI	2021-2024	Présidents de chambre
7	Rapports d'audit avec la prise en compte du genre	Réalisation d'audit avec la prise en compte du genre	2021-2024	Présidents de chambre
8	Rapports d'audit de performance pilote (conformes aux normes ISSAI)	Réalisation des audits de performance pilotes conformes aux normes ISSAI	2021-2024	Présidents de chambre
9	Rapport d'audit d'attestation de performance	Réalisation d'audit d'attestation de performance	2020-2024	Présidents de chambre
10	Rapport d'audit de performance sur la mise en œuvre des ODD	Réalisation des audits de performance sur la mise en œuvre des ODD portant sur des objectifs ou des cibles pris isolément	2020-2024	Présidents de chambre
11	Rapport Général Public	Production du rapport chaque année	2020-2024	Premier Président
12	Rapport sur l'Exécution de la Loi des Finances	Contrôle sur l'exécution de la Loi des Finances réalisé chaque année	2020-2024	Première Chambre
13	Rapport d'audit sur la transparence dans la gestion des recettes issues des industries extractives	Réalisation d'audit sur la transparence dans la gestion des recettes issues des industries extractives	2020-2024	Première Chambre

No.	Extrants stratégiques	Résultat attendu ou output	Années	Responsables
14	Rapports d'audit avec la prise en compte des indicateurs PEFA	Réalisation d'audit avec la prise en compte des indicateurs PEFA	2020-2024	Toutes les Chambres
15	Arrêts	Les arrêts rendus communiqués aux destinataires concernées et publiés	2020-2024	Chambres 1, 2 et 4
16	Rapports particuliers	Rapports particuliers produits, communiqués aux entités concernées et publiés	2020-2024	Toutes les Chambres

No.	Capacités prioritaires	Résultat attendu ou output	Période couverte	Unité Responsable
DOMAINES A: INDÉPENDANCE ET CADRE JURIDIQUE				
1	Réforme du cadre juridique : cadre juridique approprié pour l'autonomie administrative et financière de la Cour	Cadre juridique pour l'autonomie administrative et financière de la Cour révisé et adopté	2020-2021	Premier Président
DOMAINES B: GOUVERNANCE INTERNE ET DÉONTOLOGIE				
1	Plan de développement organisationnel	Plan de développement organisationnel de la Cour élaboré et adopté	2020-2021	Secrétariat Général
2	Amélioration du système de communication interne	Système de communication interne amélioré	2020-2024	Secrétariat Général
3	Elaboration du manuel de procédures administratives, comptables et financières à l'usage de la Cour	Manuel de procédures administratives, comptables et financières à l'usage de la Cour élaboré et adopté	2020	Secrétariat Général
4	Elaboration du manuel de contrôle qualité	Manuel de contrôle qualité élaboré et adopté	2021-2022	Premier Président
5	Elaboration du manuel d'assurance qualité	Manuel d'assurance qualité élaboré et adopté	2022-2023	Premier Président
6	Programme de contrôles basé sur les risques	Programme de contrôles basé sur les risques élaboré et adopté	2020-2024	Toutes les Chambres
7	Elaboration d'un règlement intérieur	Règlement intérieur élaboré et adopté	2020	Secrétariat Général

No.	Capacités prioritaires	Résultat attendu ou output	Période couverte	Unité Responsable
DOMAINES C: QUALITÉ DE L'AUDIT ET REPORTING				
1	Manuel de vérification en Audit financier conformes aux normes ISSAI	Elaboration et adoption d'un manuel de vérification en Audit financier conformes aux normes ISSAI	2021-2022	Premier Président
2	Manuel de vérification en audit de conformité conformes aux normes ISSAI	Elaboration et adoption d'un manuel de vérification en audit de conformité conformes aux normes ISSAI	2021-2022	Premier Président
3	Manuel de vérification en audit de performance conformes aux normes ISSAI	Elaboration et adoption d'un manuel de vérification en audit de performance conformes aux normes ISSAI	2021-2022	Premier Président
4	Manuel de contrôle juridictionnel	Elaboration et adoption d'un manuel de contrôle juridictionnel	2021-2022	Premier Président
5	Renforcement des capacités du personnel de contrôle à la certification des comptes	Capacités du personnel de contrôle renforcées en certification des comptes	2020-2024	Premier Président
6	Renforcement des capacités sur les questions émergentes	Capacités du personnel de contrôle renforcées sur les questions émergentes	2020-2024	Premier Président
7	Outils modernes de contrôle	Personnel de contrôle doté en outils modernes de contrôle	2020-2024	Premier Président
8	Acquisition des moyens logistiques et didactiques pour le personnel de contrôle	Personnel doté en moyens logistiques et didactiques	2020-2024	Premier Président
9	Construction et équipement de deux Chambres régionales des comptes	Mise en place de deux Chambres régionales des comptes	2021-2022	Premier Président
10	Construction d'une salle d'archives pour le siège	Construction et équipement d'une salle d'archives au siège	2021	Premier Président
DOMAINES D: GESTION FINANCIÈRE, ACTIFS ET SERVICES DE SOUTIEN				
1	Mise en place d'un système Intégré de Gestion (SIG)	Système Intégré de Gestion (SIG) mis en place	2021-2022	Secrétariat Général
2	Elaboration et adoption du plan de développement des TIC	Plan de développement des TIC élaboré et adopté	2020-2021	Secrétariat Général

No.	Capacités prioritaires	Résultat attendu ou output	Période couverte	Unité Responsable
3	Mise en place d'un système de gestion de la comptabilité des matières	système de gestion de la comptabilité des matières mis en place	2021-2022	Secrétariat Général
DOMAINES E: RESSOURCES HUMAINES ET FORMATION				
1	Création et opérationnalisation d'une nouvelle cellule de formation	Nouvelle cellule de formation créée et opérationnelle	2020	Premier Président
2	Révision de la stratégie GRH	stratégie GRH révisée	2021-2022	Secrétariat Général
3	Actualisation et adoption du plan de formation et de perfectionnement	Plan de formation et de perfectionnement actualisé et adopté	2021-2022	Secrétariat Général
4	Vulgarisation et mise en œuvre du code d'éthique et de déontologie	Code d'éthique et de déontologie vulgarisé et mis en œuvre	2020-2024	Collège de déontologie
5	Mécanisme pour stimuler les performances	Mécanisme pour stimuler les performances	2020	Secrétariat Général
DOMAINES F: COMMUNICATION ET RELATIONS AVEC LES PARTIES PRENANTES				
1	Actualisation et mise en œuvre de la stratégie de communication	Stratégie de communication actualisée et mise en œuvre	2020-2024	Secrétariat Général
2	Elaboration et adoption d'un guide de suivi des recommandations	Guide de suivi de recommandations élaboré et adopté	2021-2022	Premier Président
3	Développement du site web et intranet de la Cour	Site web et intranet de la Cour développés	2020-2021	Secrétariat Général
4	Mise en œuvre de la stratégie d'implication des parties prenantes	Stratégie d'implication des parties prenantes mise en œuvre	2020-2024	Secrétariat Général
GENRE INCLUSION ET DIVERSITÉ				
	Mise en œuvre de la stratégie genre inclusion et diversité	Stratégie genre inclusion et diversité mise en œuvre	2020-2024	Secrétariat Général

Cour des Comptes du Niger
BP: 14 034 Niamey – Niger

T: (00227) 20 72 68 00

F: (00227) 20 72 68 03

E: courdescomptes@courdescomptes.ne

www.courdescomptes.ne

